



Sommaire

DE	CLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	3
	THIBAULT BLIN, DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE ACENSI	3
1.	PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL	4
	1.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	4
	1.2. MISE EN ŒUVRE	4
	1.3. Mesure des resultats	5
2.	PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT	6
	2.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	6
	2.2. MISE EN ŒUVRE	6
	2.3. Mesure des resultats	7
3.	PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME	8
	3.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	8
	3.2. MISE EN ŒUVRE	8
	3.3. Mesure des resultats	8
4.	PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	9
	4.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS	9
	4.2. MISE EN ŒUVRE	9
	4.3. Mesure des resultats	9





DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

THIBAULT BLIN, DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE ACENSI

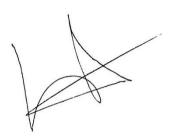
Déjà 3 ans qu'ACENSI a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Son ambition ? Poursuivre son développement dans le respect des 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'utilisation quotidienne de ressources et de matériel écologiques, le recours à des fournisseurs responsables, notre politique de recrutement équitable et les opportunités offertes pour le développement personnel de nos collaborateurs sont autant d'actions que nous menons au quotidien, et qui constituent notre ligne de conduite.

En 2013, ACENSI a renforcé ses actions notamment dans les domaines des conditions de travail et de l'environnement, deux thématiques incontournables dans son secteur d'activité. Parmi nos actions environnementales, nous avons notamment participé au projet « Challenge Makay » pour la reforestation du massif du Makay à Madagascar, avec des arbres plantés à chaque signature de contrat. Concernant les conditions de travail, nous avons mis en place un dispositif innovant permettant d'assurer le suivi personnalisé du bien-être et de la satisfaction de nos collaborateurs.

Cette année, nous renouvelons notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies et nous souhaitons communiquer sur les progrès réalisés comme sur nos objectifs pour l'avenir.

M. Thibault BLIN
Directeur Général, Groupe ACENSI
Le 15 novembre 2013







1. Principes relatifs aux conditions de travail

1.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective. ACENSI veille également à lutter contre la discrimination de toute forme via une politique de recrutement équitable. Enfin, ACENSI s'efforce de créer un terrain de travail favorable au bien-être de ses collaborateurs, au développement de leurs compétences, et à la cohésion au sein du Groupe.

1.2. MISE EN ŒUVRE

1.2.1. Bien-être au travail & Esprit de cohésion

Depuis Janvier 2013, ACENSI a mis en place un questionnaire « Satisfaction et bien-être » sur son portail web interne, auquel chaque mois tous ses collaborateurs sont invités à répondre s'ils le souhaitent. Cela permet à l'équipe des Ressources Humaines d'améliorer le suivi des consultants, d'identifier les points de blocage qu'ils pourraient rencontrer dans leurs projets, et de leur apporter une réponse rapide et personnalisée.

ACENSI organise fréquemment des manifestations extra-professionnelles (afterworks, activités sportives...) pour renforcer la cohésion interne.

1.2.2. Diversité & Non-discrimination

ACENSI s'est toujours employé à lutter contre toute forme de discrimination en matière d'emploi, de rémunération et de profession, un engagement formalisé par sa Politique Humaine et Sociale.

Afin de lutter à sa façon contre la discrimination en matière d'emplois, ACENSI travaille avec la Sellerie Parisienne qui est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Par ce biais, ACENSI contribue à l'insertion des personnes handicapées en commandant chaque année un ensemble de goodies.

ACENSI mène une politique de recrutement volontariste dans l'embauche de personnel féminin, dans un secteur qui demeure encore fortement masculin.

1.2.3. Développement des compétences

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi personnalisé et opérationnel. Ce suivi nous permet de définir avec lui un plan d'accompagnement afin de gérer au mieux sa carrière : formation, coaching, étude interne...

ACENSI a particulièrement à cœur le recrutement de ses collaborateurs dans une perspective de long terme. L'embauche en CDI de jeunes diplômés et stagiaires est privilégiée dès leur sortie de l'école.





1.3. MESURE DES RESULTATS

1.3.1. Diversité & Non-discrimination

En 2013, ACENSI a commandé **2 500 balles anti-stress** et **5 000 porte-clés** auprès de l'ESAT La Sellerie Parisienne. Au total, **nos achats auprès d'ESAT ont augmenté de 6% entre 2012 et 2013**, et de 774% entre 2010 et 2013.

En 2013, nos recrutements ont permis de faire évoluer notre ratio Hommes/Femmes global : 58% des personnes recrutées en 2013 étaient des femmes, soit une augmentation de 3% des effectifs féminins au sein d'ACENSI. La proportion de personnes de nationalité étrangère recrutées au sein des équipes d'ACENSI a également augmenté de 3%.

1.3.2. Développement des compétences

Le taux de CDI au sein du groupe ACENSI est resté stable entre 2012 et 2013, s'élevant à 99,1%. De même, 99% des stagiaires de fin d'études se sont vus proposer un CDI.

1.3.3. Bien-être au travail & Esprit de cohésion

A ce jour, **47% des collaborateurs** ont déjà utilisé l'outil « Satisfaction et bien-être » sur le portail web interne. Depuis Janvier 2013, il est à noter une nette baisse des alertes remontées par cet outil en cas d'insatisfaction d'un collaborateur sur l'un ou plusieurs des points abordés.

En octobre 2013, le groupe ACENSI a poursuivi l'agrandissement de ses locaux : la surface de ses locaux est passée de 736 m2 à 815 m2, soit une croissance de près de 11% de l'environnement de travail. Cet espace supplémentaire a permis à l'ensemble de nos collaborateurs du siège de bénéficier d'un environnement de travail plus aéré et serein.

ACENSI a innové dans l'organisation de ses événements internes avec la possibilité pour ses collaborateurs de participer à des activités sportives : course de 10km, parcours du combattant, création d'un Club de Squash ACENSI...





2. Principes relatifs a L'environnement

2.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

Que ce soit à l'embauche ou tout au long de sa carrière, chaque salarié d'ACENSI est invité à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à préférer les outils de travail les plus respectueux de l'environnement dans l'exercice de ses fonctions. Pour son fonctionnement, ACENSI a privilégié l'usage de technologies respectueuses de l'environnement et le recyclage.

2.2. MISE EN ŒUVRE

2.2.1. Protection de l'environnement

En 2013, ACENSI participe à la lutte contre la déforestation en participant au Challenge Makay. ACENSI participe ainsi via l'association Projets Plus Actions à la reforestation du massif du Makay (Madagascar) en faisant planter des arbres à chaque signature de nouveaux contrats.

2.2.2. Gestion des déchets papier

ACENSI pousse ses collaborateurs à limiter l'impression des documents aux cas de forte nécessité et sa Direction Administrative et Financière privilégie au quotidien la dématérialisation des documents.

Fin 2012, ACENSI est passé au « Fax to mail » : un fax nouvelle génération a été acquis afin de traiter la réception des fax par email, sans impression systématique.

2.2.3. Gestion des autres déchets

Dans l'objectif de recycler notre matériel informatique, ACENSI fait remplir à nouveau les cartouches d'encre vides afin de s'en resservir sans gaspillage de plastique.

Les collaborateurs d'ACENSI sont sensibilisés à adopter des comportements économes en ressources (affiches pour limiter l'utilisation des gobelets plastique).

2.2.4. Achats responsables

Les collaborateurs d'ACENSI utilisent du papier d'impression provenant d'industries certifiées de la norme de développement durable ISO14001 (papier 75 g/m2 « Eco & Light » nécessitant peu de ressources naturelles et une consommation de bois, eau et énergie inférieure à celle requise pour un papier standard 80g).

Par le biais de sa Charte Achats, ACENSI s'est engagé à orienter ses choix immobiliers, commerciaux et de fournitures en cohérence avec sa politique RSE (eco-gobelets, papier, cartouches d'encres, stylos recyclés...). Toutes les fournitures de bureau sont commandées auprès d'un fournisseur certifié ISO 14001.

2.2.5. Diagnostic Carbone

Depuis 2013, ACENSI réalise un Diagnostic Carbone via le Programme Action Carbone de la Fondation GoodPlanet. Le diagnostic carbone est effectué sur le périmètre du siège d'ACENSI (les consultants d'ACENSI étant en mission en dehors des locaux du Groupe). Cela permet à ACENSI de suivre ses émissions et d'identifier les domaines sur lesquels concentrer ses efforts d'une année sur l'autre.





2.3. MESURE DES RESULTATS

L'engagement d'ACENSI auprès de l'association Projets Plus Actions a permis la plantation de 250 arbres en 2013. Pour 2014, cet engagement sera accentué auprès d'une ou plusieurs associations.

Grâce à sa politique de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, la consommation annuelle de papier par collaborateur a diminué de 3% entre 2012 et 2013.

Grâce à l'achat de notre fax nouvelle génération, ACENSI a évité l'impression inutile de plus de **1500 feuilles de** papier sur l'année (réception de publicités, envoi et réception de fax pour commandes/appels d'offre...).

Les achats de consommables (hors papier) sur l'année ont également diminué de 9%.

Pour ses événements externes (salons, événements étudiants...), ACENSI a fait réaliser des **éco-gobelets** pour la consommation de boissons et de pop-corn. Ainsi, plutôt que d'utiliser des gobelets en plastique et des cornets à pop-corn jetables, ACENSI incite les participants à **adopter un comportement écoresponsable** en utilisant un gobelet réutilisable qui est aussi recyclable.

Le diagnostic carbone réalisé sur les 3 dernières années a permis d'identifier de premiers résultats. En 2011, les émissions d'ACENSI s'élevaient à 1,8 tonnes équivalent CO2 par collaborateur. Pour 2012, ses émissions se sont élevées à 1,69 tonnes équivalent CO2 par collaborateur, soit une baisse de plus de 6% de nos émissions globales. En 2013, le diagnostic carbone prévisionnel dévoile que les émissions sont restées stables (prévisionnel d'1,69 tonnes équivalent CO2 par collaborateur).





3. Principes relatifs aux droits de l'homme

3.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence, et veille à ce que ses propres salariés soient informés de leurs droits et qu'ils respectent à leur tour, dans le cadre de leur travail, ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

3.2. MISE EN ŒUVRE

3.2.1. Politique Humaine et Sociale

ACENSI a rédigé et formalisé une politique humaine et sociale propre. Par celle-ci, ACENSI condamne par tous les moyens le recours au travail forcé (conventions n°29 et 105 de l'Organisation internationale du Travail) et celui du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT). ACENSI veille à ce que ses partenaires commerciaux ne recourent pas à de telles pratiques.

3.2.2. Charte Achats

Afin de prolonger les valeurs d'ouverture, d'équité et de solidarité qui sont les nôtres, ACENSI invite ses fournisseurs à s'engager et à agir à ses côtés à travers l'adhésion à sa Charte Achats. Celle-ci les incite à respecter et faire respecter les législations et réglementations applicables au niveau européen ou international dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine.

3.2.3. Code de conduite interne et professionnel

ACENSI possède également un code de conduite interne et professionnel détaillé, qui permet de porter à la connaissance de nos collaborateurs ses engagements en matière de protection des biens et des personnes. Notamment, les locaux d'ACENSI sont aménagés de sorte à respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le code de conduite interne stipule que les consultants ACENSI doivent porter immédiatement à la connaissance de la hiérarchie toute anomalie qui serait identifiée dans les domaines de la protection des personnes et des biens lorsqu'ils sont en mission chez un client. ACENSI veille aussi à ce que ses consultants en mission à l'extérieur travaillent dans des lieux conformes aux règles en vigueur et à sa politique en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

3.3. Mesure des resultats

Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.





4. Principes relatifs a la lutte contre la corruption

4.1. EVALUATION, POLITIQUE ET OBJECTIFS

Bien qu'ACENSI s'engage formellement à lutter contre toute forme de corruption dans le cadre de ses activités, sa nature et sa composition ne lui permettent que de mener une démarche limitée en la matière.

Pourtant, son code de conduite a déjà posé les fondements de sa politique dans ce domaine, en délimitant les cas de conflits d'intérêts, les possibilités de dons dans le cadre de projets de mécénat, les règles relatives au droit de la concurrence, la confidentialité et la sélection des fournisseurs.

4.2. MISE EN ŒUVRE

4.2.1. Conflits d'intérêts

Chaque collaborateur fait preuve de loyauté et déclare sans délai à la hiérarchie toute situation dans laquelle son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts d'ACENSI dans l'exercice de ses activités. Il s'agit notamment des relations avec les fournisseurs, clients, concurrents identifiés et toute organisation ou personne en relation avec ACENSI, ou cherchant à y entrer. Les collaborateurs doivent éviter de se placer intentionnellement dans des situations de conflits d'intérêts.

4.2.2. Mécénats, dons

Dans ce domaine, les interventions d'ACENSI sont caractérisées par l'absence de contrepartie administrative ou commerciale. Le groupe ACENSI n'intervient qu'en qualité de partenaire sans responsabilité de maître d'œuvre ou d'opérateur et n'apporte son concours, dûment finalisé, qu'à des projets ou actions dont les initiateurs prennent en charge la conduite après avoir accompli l'ensemble des démarches légales et administratives requises et obtenu toutes les autorisations et garanties nécessaires.

4.2.3. Droit de la concurrence / Confidentialité

Enfin, ACENSI se conforme au droit français et européen de la concurrence et au droit correspondant de chacun des pays où elle est amenée à exercer son activité. La direction et le personnel sont sensibilisés à l'ensemble des questions de confidentialité professionnelle et sont informés de leur devoir de discrétion à l'égard de leurs proches.

4.2.4. Sélection des fournisseurs

ACENSI s'attache à éviter toute forme de favoritisme dans le cadre du choix de ses fournisseurs. Ainsi, pour chaque nouvelle prestation, plusieurs devis sont réalisés sur les mêmes critères afin de permettre le choix le plus impartial possible.

4.3. MESURE DES RESULTATS

Sur la période de la COP, aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine de la corruption, de l'extorsion de fonds ou des pots-de-vin, n'a été rapporté.

